



## Quelle type de negociation a privilegier ?

Par **amilcard**, le **08/06/2009** à **18:06**

Bonjour,

Suite à un entretien prealable a un licenciement, je sollicite votre aide afin de me conseiller sur une possible negociation avec mon employeur.

En effet, accompagné d'un conseiller syndical j ai pu argumenter sur l'ensemble des griefs qui m'etaient reprocher

Etant en arret maladie depuis 3 mois

En off, l'employeur n a pas caché son souhait de "negocier" a l'issue de l'entretien

Contexte :

Suite a des pressions du president de l'association pour que je quitte mes fonctions, j'ai du me mettre en arret maladie (celui ci court toujours)

Je suis en poste depuis deux ans et demi , en tant que directeur d'equipement

Jusquela aucun reproches ne m ont ete faits sur la gstion et le pilotage de l'association

Le retour sur le territoire n est plus possible suite aux accusations graves portées a mon encontre pendant mon absence

Accusations sur lesquels j 'ai repondu par des mains courantes et depot de plainte

C 'est une petite association moins de 10 salariés,

Il veulent aller vite en terme de négociation

J'ai un preavis de 3 mois,

Quoiqu 'il en soit et malgré le fait qu'il n'y a RIEN qui justifierait un licenciement, je dois helas admettre qu'il faut que je quitte de region voire de secteur professionnel

Deux questions ?

Pour ne pas etre penalisé en terme d'indemnites chomage, rds etc quel type de negociation (rupture conventionnelle, transaction...) me conseillez vous ?

Sur quelles bases au minimum je ne dois pas lacher eu egards aux pressions, agressions, accusations...dont j'ai ete l'objet (six mois de salaire, plus moins ?)

Merci de vos conseils ....

Cordialement

Par **amilcard**, le **10/06/2009** à **11:51**

Bonjour,

Suite a un entretien prelable ou aucun grief serieux n'a pu etre retenu contre moi, mon employeur souhaiterait rentrer dans une négociation.

Negotiation qui se traduirait et ils insistent par une rupture conventionnelle. Ils ne veulent pas d'un licenciement.

- La procedure engagée ont ils le droit de me proposer une RC ?

Si les services de l'Etat emettent un refus quand a la RC, quid de la suite ? me reintegrer, negociation transactionnelle, re licenciement ?

Je sens que mon employeur veut aller vite

En plus du manque de faute, je suis en arret maladie suite a des pressions du president et autres accusations d'harcelement graves.

Accusations qui ont comme par hasard disparues et qui ne sont pas reapparues lors de l'entretien prealable.

Néanmoins eu egards aux prejudices causés et a leur dossier vide, me conseilleriez vous d'assigner mon employeur au CPH avec l'objectif de mieux negocier.

Est ce que c est possible de faire une assignation et la retirer a post riori ?

En arret depuis 3 mois, victime d'agressions physiques a mon domicile pendant mon AM, etre accusées sans fondements....je pense que l'employeur doit assumer les risques et le cout d'un licenciement ou comme ils le souhaitent d'une séparation !!!

Merci pour vos reponses

Cordialement